

Des formations obligatoires

« Tout personnel d'entreprises extérieures amené à intervenir sur les sites industriels doit avoir reçu, sous la responsabilité de son employeur, une sensibilisation / formation à la sécurité dont le niveau doit être adapté aux risques encourus par ce personnel. »

Article 7 de l'accord du 4 juillet 2002 complémentaire à l'accord du 20 mai 1992 sur l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité concernant les entreprises de la chimie

- ✓ **L'obligation de ne faire intervenir sur leurs sites que des salariés d'entreprises extérieures dûment formés** concerne toutes les entreprises relevant de la convention collective de la chimie (arrêté d'extension du 23 décembre 2003).
- ✓ Pour répondre à cette obligation, l'Union des Industries Chimiques (UIC) a créé les Formations Générales des personnels des entreprises extérieures intervenant dans les industries chimiques et pétrochimiques Niveau 1 et Niveau 2 dites « **Formations N-1 / N-2** ».
- ✓ Ces formations sont régies par le **DT 40**, document technique rédigé par l'UIC. Ce référentiel est disponible auprès de :

Chimie Promotion
Le Diamant A
92909 Paris La Défense Cedex
Tel : 01.46.53.11.70



Les formations N-1 / N-2 sont des pré-requis sécurité et ne se substituent pas à la formation sécurité prévue par l'article L. 4141-1 et suivants du Code du Travail (accueil Sécurité des nouveaux embauchés) et par l'article R. 4512-15 (formation spécifique à l'intervention).

Deux formations, deux objectifs, deux publics : comment choisir la bonne formation ?

	Formation N-1	Formation N-2
Public	Personnel exécutant intervenant sur sites industriels	Personnel d'encadrement amené à rédiger et signer les documents de sécurité (plans de prévention, autorisations de travail,...)
Programme	Savoir identifier les risques Savoir réagir face à ces risques Savoir réagir en situation dégradée	Connaître les responsabilités de l'encadrant Savoir identifier les risques de coactivité Savoir encadrer en situation dégradée
Pré-requis	Aucun pré-requis exigé	Maîtrise de la langue française (lu, écrit, parlé) Avoir le niveau 1 en cours de validité
Contrôle des connaissances	20 questions à choix multiples dont 2 éliminatoires	10 questions à choix multiples et 10 questions à rédiger dont 3 éliminatoires
Durée de validité	3 ans	4 ans
Durée de la formation	1 journée (7 h)	2 journées (14 h)

Le choix du niveau de la formation est primordial :

- envoyer un salarié en formation à un niveau inadapté, c'est le vouer à l'échec
- imposer le mauvais niveau de formation à ses intervenants, c'est encourir le risque de ne plus en trouver...

Des formations reconnues

- ✓ Ces formations répondent à un **cahier des charges national strict** (DT 40 de l'Union des Industries Chimiques (UIC)).
- ✓ Elles sont validées par :
 - un contrôle de connaissance en fin de formation
 - un certificat de stage, sous forme de carte, attestant de la réussite au contrôle.
- ✓ Cette carte est **indispensable** à l'entrée des sites chimiques et pétrochimiques.



- ✓ Les organismes de formation pouvant délivrer ces certificats en Picardie Champagne-Ardenne font l'objet d'une procédure de labellisation par l'ANFAS Picardie Champagne-Ardenne®.
- ✓ Au 1er mai 2015, les organismes labellisés pour la Picardie Champagne-Ardenne sont :

- ⇒ AFTRAL
- ⇒ APAVE
- ⇒ APTH
- ⇒ ICF Cuffies
- ⇒ LSM Formations
- ⇒ PROMEO - Réseau des AFPI de Picardie
- ⇒ Secilog

L'ANFAS Picardie Champagne-Ardenne®



Association de Formation et d'Action Sécurité
Picardie Champagne-Ardenne®

L'ANFAS Picardie est une Association loi 1901 créée le 12 juillet 2005 à l'initiative de l'Union des Industries Chimiques (UIC) Picardie. Suite au rapprochement de l'UIC Picardie et de l'UIC Champagne-Ardenne qui a abouti à la fusion des 2 structures le 12 octobre 2010, il a été décidé d'étendre le périmètre géographique de l'ANFAS Picardie. L'ANFAS Picardie est donc devenue ANFAS Picardie Champagne-Ardenne le 5 juillet 2011.

Missions de l'ANFAS Picardie Champagne-Ardenne®

- Labelliser les organismes dispensant les formations risques chimiques N-1 / N-2 et N -ATEX
- Assurer la cohérence et la qualité des formations dispensées en auditant les intervenants labellisés
- Promouvoir toute action de progrès liée à la prévention sécurité des personnels sur les sites industriels

Contact

**ANFAS Picardie
Champagne-Ardenne®**
Benoît SCREVE
85, Boulevard Jean Bouin
BP 246
02105 SAINT QUENTIN Cedex
Tél. 03.23.05.88.88
anfas-pca@uic-pca.fr



FORMATIONS SECURITE

Niveau 1 - Niveau 2

*Formations générales
des personnels
des entreprises extérieures*

